
Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 13 62 DU 13 AOUT 2007
(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : *Création de sous régimes.*

) En vue de permettre un meilleur suivi des importations relevant du code minier, du code pétrolier ainsi que des dons destinés aux œuvres de bienfaisance, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble des services et des usagers de la création de sous régimes spécifiques afférents aux cas susmentionnés.

Ces sous régimes sont :

- X 993 pour le code minier ;
- X 994 pour le code pétrolier ;
- X 995 pour les dons destinés aux œuvres de bienfaisance et bénéficiant d'exonération de PCS et de PCC.

En conséquence, le sous régime X990 ne peut désormais être utilisé pour ces types d'importation.

La non saisie de ces régimes constitue une contravention de 1^{ère} classe, infraction prévue et réprimée par l'article 284 - 2a du Code des Douanes.

Je tiens au strict respect des dispositions de la présente circulaire qui prend effet à compter de sa date de signature.

AMPLIATIONS :

- Primature
- MEF/DIR/CAB
- DIR.Recettes Douanières
- SYND - Transit A/C SAGA-CI
- SYNATRANS
- FINIS-CI
- P.A.A
- FEDERMAR
- CGECT
- Cce & Industrie
- EMACI
- BIVAC
- Toutes Directions Douanes.

LE DIRECTEUR GENERAL



Col Major K. GNAMIEN